REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE LE TEICH

REUNION DU CONSEIL (Article 48 de la loi du 5 Avril 1884)

Le Conseil Municipal se réunira en Salle du Conseil Séance du jeudi 20 février 2025 à 19h

Affiché le 13/02/2025

Session Ordinaire

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2024

Finances

• Débat d'Orientations Budgétaires

Travaux et aménagements

 Modification du périmètre du Syndicat Départemental Energies et Environnement de Gironde

<u>Urbanisme et développement économique</u>

- Convention de veille stratégique entre la commune, l'EPFNA et la COBAS
- Acquisition et classement dans le domaine public communal de voirie et stationnements situés 34 avenue de la Côte d'Argent chemin des Bordasses
- Acquisition et classement dans le domaine public communal de voiries situées avenue de la Côte d'Argent Quartier de Canteranne
- Cession du terrain communal, situé allée de Cantelaude, cadastré BM329
- Acquisition et classement dans le domaine public communal de parcelles situées 14 rue des Poissonniers
- Signature d'une convention de mise à disposition de données liées à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec la Direction Régionale des Finances Publiques

Ressources Humaines

- Recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- Ouverture de poste

Réserve Ornithologique

- Convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat et le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
- Convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Prévention

- Adhésion aux dispositifs de médiations mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- Convention avec la société S2O pour sa qualité d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection
- Communication des décisions municipales prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales